

2ème CONCOURS D'ARCHITECTURE PIERRE NATURELLE

Dossier d'inscription et règlement

Le SN ROC et la Revue Pierre Actual en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine, organisent le «2ème CONCOURS D'ARCHITECTURE PIERRE NATURELLE».

Objet de ce concours d'architecture :

Ce 2ème concours d'architecture est dédié à la construction en pierre naturelle. Il récompensera des ouvrages récents, réalisés en France, utilisant majoritairement des pierres naturelles (pierre calcaire, marbre, granits, laves, grès, ardoise, etc.) françaises et/ou transformées en France.

Un prix sera décerné dans les catégories suivantes :

- **Bâtiment (individuel ou collectif)**
- **Aménagements urbains**
- **Décoration intérieure.**

Par ailleurs, un **prix spécial** viendra récompenser une réalisation qui a tout particulièrement pris en compte **les critères environnementaux et le développement durable** (conception architecturale, choix des matériaux, bilans énergétique et carbone, type de mise en œuvre, etc.).

Chaque catégorie fera l'objet d'un 1er prix et de 2 mentions.

Idéalement le prix est ouvert à des équipes constituées de **l'architecte / maître d'œuvre et de l'entreprise ayant fourni les produits en pierre.**

Les prix seront remis en novembre 2010.

Vous pouvez présenter au maximum deux réalisations par catégories. Cependant chacune devra faire l'objet d'un dossier d'inscription spécifique. Les dossiers d'inscription supplémentaires peuvent être obtenus auprès de la revue Pierre Actual.

Fiche descriptive

Noms et coordonnées des candidats

Architecte :

.....

.....

Entreprise de la pierre :

.....

.....

Réalisation présentée :

.....

Catégories : Bâtiment (individuel ou collectif)

Décoration intérieure

Aménagement Urbain

Environnement

Ce dossier dûment complété et accompagné des pièces nécessaires est à retourner à :

Revue Pierre Actual ZAC de Chassagne 69360 TERNAY

Tel : 04 72 24 89 33 - Fax : 04 72 24 61 93 - e-mail : le-mausolee@wanadoo.fr

Pièces à fournir

- dessins et croquis sur tout support papier ou informatique.

Ils comprendront notamment :

- un plan de masse de l'ensemble en perspective ou axonométrie
- un plan d'utilisation des éléments en pierre (calepinage, détails des éléments en pierre, traitement des points singuliers, etc.)

- photos permettant d'apprécier la qualité architecturale générale de l'ouvrage et celle des éléments en pierre.

Les photos doivent être fournies sous format numérique fichier JPEG 300 dpi mini 8 x 5 cm.

- une présentation écrite expliquant notamment

- le choix des matériaux
- l'intérêt de la solution pierre
- les originalités techniques et esthétiques
- l'innovation éventuelle mise en œuvre
- les performances environnementales

- les références de l'ouvrage comprenant

- la situation géographique
- l'identité et les coordonnées du maître d'ouvrage et des principaux partenaires (entreprises intervenantes, carrière, etc.).

Autorisation de publication

Les projets présentés feront l'objet de publications dans la revue Pierre Actual.

M. ou Mme

autorise la reproduction des éléments iconographiques envoyés dans le cadre du Prix d'Architecture Pierre Naturelle pour à l'édition de ce document ainsi que pour les publications dans les magazines intéressés.

Fait à le

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)

Règlement

Article 1 – Organismes

Le SN-ROC et à la Revue Pierre Actual, en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Val de Seine.

Article 2 – Objet du concours

Le concours récompensera des réalisations récentes, partout en France, utilisant majoritairement des pierres naturelles (pierre calcaire, marbre, granit, lave, grès, ardoise, etc.) françaises et/ou transformées en France.

Article 3 – Catégories

Un prix sera décerné dans les catégories suivantes :

- Bâtiment (individuel ou collectif)
- Décoration intérieure.
- Aménagements urbains

Par ailleurs, un prix spécial viendra récompenser une réalisation qui a tout particulièrement pris en compte les critères environnementaux et le développement durable (conception architecturale, choix des matériaux, type de mise en œuvre, bilans énergétique et carbone, etc.).

Chaque catégorie fera l'objet d'un 1er prix et de 2 mentions.

Article 4 – Participants

Le concours est ouvert idéalement à des équipes constituées de l'architecte / maître d'œuvre et de l'entreprise ayant fourni les produits en pierre.

Toutefois, des candidatures individuelles pourront être déposées sous réserve de l'accord de l'autre partenaire.

Article 5 – Dossier de candidature

Chaque équipe devra déposer auprès des organisateurs un dossier comprenant les pièces suivantes :

- dessins et croquis sur tout support papier ou informatique. Ils comprendront notamment :
- un plan de masse de l'ensemble en perspective ou axonométrie
- un plan d'utilisation des éléments en pierre (calepinage, détails des éléments en pierre, traitement des points singuliers, etc.)

- photos permettant d'apprécier la qualité architecturale générale de l'ouvrage et celle des éléments en pierre.

Les photos doivent être fournies sous format numérique fichier JPEG 300 dpi mini 8 x 5 cm.

- une présentation écrite expliquant notamment

- le choix des matériaux
- l'intérêt de la solution pierre
- les originalités techniques et esthétiques
- l'innovation mise en œuvre.
- la qualité "environnementale" du projet.

- les références de l'ouvrage comprenant

- la situation géographique
- l'identité et les coordonnées du maître d'ouvrage et des principaux partenaires (entreprises, carrière, etc.).

Article 6 – Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature devront être déposés auprès de la revue Pierre Actual - Le Mausolée - ZAC de Chassagne - 69360 Ternay avant le jeudi 31 juillet 2010.

Article 7 – Jury

Les dossiers seront soumis à un jury composé de professionnels représentatifs, d'architectes et de personnalités. Le jury, souverain, se réserve la possibilité de récompenser les projets dans une autre catégorie que celle dans laquelle ils ont été inscrits.

Article 8 – Récompense et communication

Chaque 1er prix se verra attribuer un objet symbolisant le 2ème concours d'architecture pierre naturelle de sa catégorie.

Toutes les œuvres présentées feront l'objet d'une exposition de deux semaines à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Val de Seine et d'une publication dans la revue professionnelle Pierre Actual.

Article 9 – Proclamation des résultats

La proclamation officielle des résultats aura lieu en novembre 2010.

Article 10 – Dispositions légales

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Le concours est gratuit et sans obligation d'achat.